

**ÉTABLISSEMENT**

Ville de Bagnols sur Cèze (30)
Place Auguste Mallet
30205 Bagnols sur Cèze

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Ville de Bagnols sur Cèze (30), Monsieur le Maire, BP 45160, 30205 Bagnols-sur-Cèze cedex, FRANCE.

Adresse(s) internet

Adresse générale du pouvoir adjudicateur / de l'entité adjudicatrice : <http://www.bagnolssurceze.fr>
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Description du marché

Objet du marché

MISSION D'ARCHITECTE CONSEIL AU PROFIT DE LA VILLE DE BAGNOLS SUR CEZE

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71210000

Lieu d'exécution

BAGNOLS SUR CEZE 30200 BAGNOLS SUR CEZE
Code NUTS : FRJ12

Caractéristiques principales

Mission d'architecte conseil au profit de la ville de Bagnols sur Cèze.

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, conformément à l'article R2162-4 du code de la commande publique.

Les seuils sont les suivants :

Sans Montant minimum annuel.

Montant maximum annuel : 25 000 EUR HT

Type de marché

Services : Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essais et d'analyses techniques

Type de procédure

Procédure adaptée

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux)

L'architecte conseil aura entre autre la mission de pour prendre le relais au niveau local de l'Architecte des Bâtiments de France, dans la réalisation des projets de la ville (visites de chantier, visites de conformité, etc).

Il doit faire preuve d'une parfaite connaissance de la réglementation lui permettant d'intervenir dans la commune du fait des diverses protections. Il devra aussi faire preuve d'une rapide compréhension des enjeux concomitants sur le centre-ville.

L'architecte conseil participe à la recherche d'une meilleure qualité architecturale des projets privés et publics sur le périmètre de protection des monuments historiques et plus particulièrement sur le secteur sauvegardé.

Interface de la commune vis-à-vis des administrations, il sera un véritable "point d'articulation" entre la commune, l'Etat et les autres partenaires institutionnels, les professions de la construction et les pétitionnaires particuliers. Sa vision patrimoniale, architecturale et urbaine globale le positionnera comme interlocuteur compétent dans le cadre des orientations des politiques patrimoniales à mener. Il agira aussi en tant que médiateur, ses prestations pouvant porter sur divers domaines.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics : Oui

Des variantes seront prises en considération : Non

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Division en lots : Non

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services)

01 septembre 2021

Durée du marché ou délai d'exécution

Durée en mois : 60 (à compter de la date de notification du marché).

Conditions de délai

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Jeudi 22 juillet 2021 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

Informations sur l'accord cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Durée de l'accord-cadre : Durée en année(s) : 5

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans : La durée du présent accord cadre est justifiée par le fait que la mission de l'architecte conseil, objet du présent accord-cadre sera accordée avec la mission OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) de la Ville de Bagnols-sur-Cèze.

Conditions relatives au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement sur Fonds propres de la ville de Bagnols-sur-Cèze.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les groupements d'entreprises conjoints ou solidaires sont admis (Articles R2142-19 et R2142-20 du code de la commande publique)

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Conditions de participation

Critères de sélection des candidatures :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle
Capacité économique et financière
Capacités techniques et professionnelles

Situation juridique - références requises :

cf règlement de consultation

Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

cf règlement de consultation

Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

cf règlement de consultation

Conditions propres aux marchés de services

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant

le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Certificats de qualifications professionnelles (documents à fournir en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public). La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Précision :

Architecte DPLG en secteur sauvegardé et bonne connaissance en composition architecturale et en patrimoine historique.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre (documents à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Une enchère électronique sera effectuée : Non

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

MAPA20213028S02

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les candidats doivent transmettre leurs plis, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NÎMES cedex 09 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Fax +33 466362786. URL : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

Introduction des recours

Les différents délais et voies de recours ouvert au représentant légal de votre société auprès du tribunal Administratif de Nîmes, sont les suivants :

- Référé précontractuel (article L.551-1 du Code de justice administrative) : la procédure de passation peut faire l'objet d'un référé précontractuel jusqu'à la signature du marché par le représentant du pouvoir adjudicateur.
- Référé contractuel (articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative) : après sa signature, le marché peut faire l'objet d'un référé contractuel, si le candidat a été empêché d'exercer d'un référé précontractuel selon les conditions déterminées par le code de justice administrative, dans un délai d'un mois à compter de la signature du marché si l'avis d'attribution est publié ou de six mois à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du marché).
- Recours de plein contentieux (ou de pleine juridiction) : un recours en annulation contre le marché peut être formé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être assorti, le cas échéant, d'une demande de référé-suspension (article L.521-1 du Code de justice administrative).

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Service commande publique BP 45160 , à l'attention de Service commande publique , 30205 BAGNOLS SUR CEZE cedex, FRANCE. Tél. +33 466505050. E-mail : c.caruso@bagnolssurceze.fr. URL : <http://www.bagnolssurceze.fr>.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Service Gestion des Projets Urbains BP 45160 , 30205 BAGNOLS SUR CEZE cedex, FRANCE. Tél. +33 466505050.

Date d'envoi du présent avis

21 juin 2021